



DECISION N° 08 /D/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/SG/2023 DU 12 MAI 2023

Portant attribution de la Lettre-commande de l'Appel d'Offres National Ouvert
N° 008 /ADNO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023/DU 27 mars 2023

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE
POUR LES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE PUBLIQUE D'EBOMAN

LE MAIRE

- Vu la constitution de la République du Cameroun ;
Vu la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022, portant Loi de Finances pour l'Exercice 2023
Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019/2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés
Vu le décret n°93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial
Vu le décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, Portant Code des Marchés Publics
Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
Vu l'Arrêté n°000326/A/MINDDEVEL/DCTD du 18 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur **BEKOLO ESSAMA René AUGUSTE** comme Maire de la Commune d'Endom à l'issue du scrutin Municipal du 09 février 2020 ;
Vu la Circulaire N° 006 /C/MINFI du 30/12/2022 du Ministre des Finances portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2023 ;
Vu Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°008/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023 du 27 mars 2023 relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte aux enseignants de l'Ecole Publique d'EBOMAN ;
Vu la lettre du Président de la Commission Interne de passation des Marchés auprès de la Commune d'Endom relative à la proposition d'attribution.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire **ETS BENSION** BP 11740 Yaoundé est déclaré attributaire de la Lettre-commande objet de l'Appel d'Offres National Restreint N°008/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2023 du 27 mars 2023 relatif aux travaux de construction d'un logement d'astreinte aux enseignants de l'Ecole Publique d'EBOMAN.

Le délai d'exécution est de **trois (03) mois maximum**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

Le montant de l'offre est de **19.173.432 FCFA TTC** (Dix-neuf millions cent soixante-treize mille quatre cent trente-deux francs Toutes Taxes Comprises).

Article 2 : Le Directeur de l'ETS BENSION, est invité à se présenter à la Commune d'Endom (Cabinet du Maire), pour l'élaboration et la souscription de la Lettre commande correspondante.

Article 3 : Le Directeur de l'ETS BENSION est tenu au respect de toutes les dispositions de la Lettre commande et de ses éventuels avenants.-

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINDUB
- PREFET N/M
- PDT/CIPM
- AFFICHAGE
- ATTRIBUTAIRE

Fait à Endom le 12 MAI 2023

MAIRE,

Le Maire

Bekolo Essama René